

Contrôle des transports terrestres

Opération de contrôle des flux de transport routier de marchandises (véhicules utilitaires légers)

Jeudi 01/12/2022

**→ Agglomération dijonnaise
→ Nuits-Saint-Georges**

DOSSIER DE PRESSE

I) L'organisation du contrôle des transports

Le Ministère de la Transition Écologique (MTE), chargé des transports, coordonne l'action de l'État dans le domaine du contrôle du transport routier de marchandises et de voyageurs et dispose à cet effet d'un corps spécialisé : les Contrôleurs des Transports Terrestres (CTT), qui interviennent sur route et en entreprises.

Les missions de régulation et de contrôle, que les services déconcentrés de l'État exercent dans le secteur des transports, conditionnent le respect des réglementations européennes et nationales qui encadrent ce secteur. De par leurs missions, les CTT garantissent :

- la sécurité routière par un contrôle régulier de l'état et des conditions de circulation des véhicules ;
- une concurrence loyale entre les entreprises de transport dans un contexte européen de plus en plus ouvert ;
- le progrès social par le respect des réglementations du travail dans les transports routiers.

Les CTT sont habilités à relever les infractions relevant de nombreuses réglementations : réglementation sociale européenne (temps de repos, temps de conduite...), Code de la route, transport public routier, transport de marchandises dangereuses, réglementation du travail...

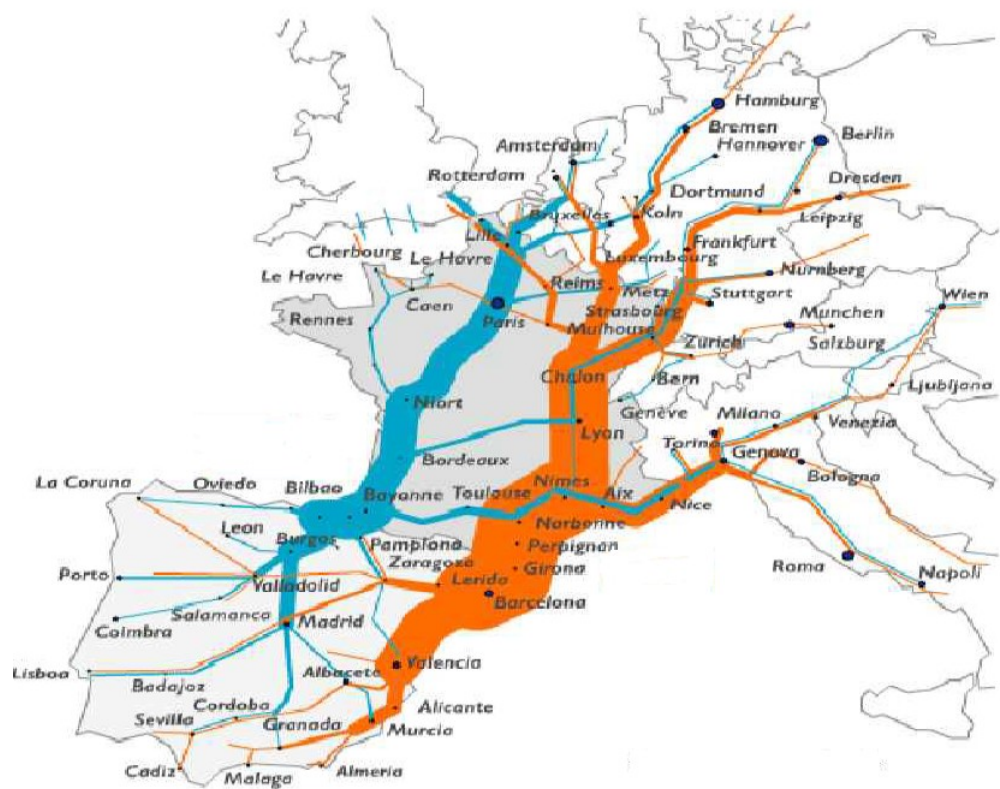
La DREAL Bourgogne-Franche-Comté est dotée d'une unité spécialisée dans le contrôle des transports terrestres : le Pôle Contrôle des Transports. Cette unité se compose de 33 agents, répartis sur 7 sites géographiques (Besançon, Dijon, Auxerre, Lons-le-Saunier, Mâcon, Nevers, et Vesoul), permettant de couvrir au mieux le territoire régional.

En 2021, 1 114 opérations de contrôles routiers ont été réalisées sur le territoire régional de la Bourgogne-Franche-Comté. Ces opérations ont donné lieu au contrôle de 6 449 véhicules et ont permis de relever 2 909 infractions.

De par sa spécificité de région de transit entre le Nord et le Sud de l'Europe, la Bourgogne-Franche-Comté est particulièrement touchée par les phénomènes :

- de cabotage irrégulier (fait de transporter des marchandises entre deux points d'un État sans y être établi) ;
- de travail illégal et fraude au détachement (le détachement permet à un salarié de partir travailler temporairement à l'étranger pour le compte de son employeur en continuant de bénéficier du régime social de son pays d'origine) dans un contexte de concurrence entre pays européens ;
- d'utilisation de véhicules utilitaires légers (VUL) pour le transport de marchandises, souvent en infraction par rapport aux règles de cabotage et de surcharge.

Ces enjeux prioritaires font l'objet d'une attention et de contrôles poussés des services de l'État en région.



II) Le transport routier léger de marchandises (véhicules < 3,5 tonnes de PTAC)

A) Situation :

Maillon fort de l'économie nationale, le transport routier de marchandises s'appuie sur une multitude d'entreprises, qui sont tenues d'être inscrites au registre national des transporteurs. En Côte-d'Or, ceci représente 342 entreprises de transport pour compte d'autrui, dont 150 (soit 44 %) exercent au moyen de véhicules légers, c'est-à-dire un véhicule dont le PTAC (Poids Total Autorisé en Charge) est inférieur à 3,5 tonnes.

Le secteur du transport léger en France connaît un réel essor ces dernières années, se traduisant par un nombre croissant d'entreprises, de salariés et de véhicules dédiés à cette activité avec une augmentation des flux routiers, principalement en zones urbaines.

Les entreprises de transport léger sont principalement situées dans les grandes aires urbaines, dans les zones périphériques desquelles se sont implantées les principaux leaders des plates-formes de messagerie.

L'agglomération dijonnaise, véritable poumon économique du département, n'échappe pas à cette tendance. On y dénombre plusieurs établissements dédiés à la livraison de colis aux particuliers, secteur dopé par les nouveaux modes de consommations et l'essor du **e-commerce**.

L'évolution rapide du commerce en ligne a entraîné un changement considérable dans les stratégies des sociétés de transport, qui doivent désormais intégrer pleinement la notion de « livraison du dernier kilomètre », à savoir la dernière étape de la chaîne d'approvisionnement, lorsque le colis est acheminé de son lieu de « stockage » à sa destination finale.

En matière de livraison du dernier kilomètre, les défis à relever sont multiples. La logique de réduction de son coût économique impose une optimisation des tournées et des itinéraires de livraison. La satisfaction de la clientèle, qui exige rapidité, ponctualité et qualité de livraison, est également devenue un enjeu fort. Les entreprises spécialisées en la matière se doivent également de s'adapter aux défis environnementaux liés à la circulation exponentielle de véhicules de livraison en milieu urbain, générant nuisances sonores et pollution, et problématique en matière de circulation et de stationnement.

Ainsi, les entrepôts logistiques de type « plate-formes de messagerie » privilégient une implantation en périphérie des zones urbaines, évitant ainsi l'encombrement des centres-villes au regard des flux de circulation générés. L'aménagement de la nouvelle zone logistique sur le secteur de Longvic-Beauregard s'inscrit dans cette logique de décongestion des centres-villes.

La livraison de colis à domicile est effectuée principalement par de grands groupes qui assurent la logistique et l'organisation des tournées, s'appuyant sur un tissu d'entreprises de transports sous-traitées. Chacune de ces entreprises sous-traitées

assure, pour le compte de son donneur d'ordre, un nombre de tournées qui est fonction de sa flotte de véhicules et de son personnel.

B) Le contrôle :

Le secteur du transport léger de marchandises, et plus particulièrement celui de la livraison de colis à domicile, est un secteur très concurrentiel qui se doit d'être régulé, afin de garantir des conditions de concurrence loyale.

Pour répondre à cet objectif, de nombreux contrôles visant les véhicules légers sont menés par les agents de la DREAL sur tout le territoire. Ces contrôles permettent de vérifier le respect des différentes réglementations applicables, ils peuvent avoir lieu sur route ou directement sur les sites des plate-formes de messagerie.

Les contrôles peuvent également faire l'objet d'opérations coordonnées associant plusieurs partenaires institutionnels (Gendarmerie Nationale, Police Nationale, Inspection du Travail, URSSAF et services fiscaux), renforçant ainsi les approches en matière de lutte contre les fraudes sociales. Ces actions inter-services s'inscrivent dans le cadre du Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraudes (CODAF). Ce comité réunit, sous la co-présidence du préfet de département et du procureur de la République, les services de l'État et les organismes locaux de protection sociale afin d'apporter une réponse globale et concertée aux phénomènes de fraude.

Une démarche diversifiée et coordonnée des actions de contrôle est un levier essentiel dans la lutte contre toutes les formes de concurrence déloyale, axe majeur de la politique publique portée par les différents pouvoirs publics.

Ces actions sont complétées par une campagne d'information via la diffusion d'une plaquette à l'attention des donneurs d'ordre dans les transports afin de les sensibiliser à leurs obligations et responsabilités en matière de sous-traitance.



III) L'opération de contrôle routier du jeudi 01/12/2022 :

L'opération menée en cette journée est une action inter-services portant sur le transport léger de marchandises afin d'en apprécier la conformité au regard des différentes règles ainsi que les conditions de travail des conducteurs. Seront visés les flux de transports entre les zones de messageries de l'agglomération Dijonnaise, réparties en périphérie.

Pour répondre à ces objectifs, 4 points de contrôle routiers sont prévus sur un axe entre Dijon et Nuits-Saint-Georges (cf. localisation précise ci-dessous).

Ces contrôles se dérouleront de manière simultanée ce jeudi 01/12/2022 à partir de 7h15.

Les services de la Gendarmerie nationale (présence de militaires de l'escadron départemental de sécurité routière (EDSR) 21 des unités de la Brigade Motorisée de Beaune et du Peloton Motorisé de Chevigny-Saint-Sauveur) seront mobilisés pour l'occasion, ainsi que les services de la Police Nationale (participation de l'Unité motocycliste zonale des CRS Est - détachement de Plombières-lès-Dijon).

Seront également associés :

- 2 inspecteurs du Travail, dont 1 agent de l'Unité de Contrôle de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP) de la Côte-d'Or et un agent de l'Unité Régionale d'Appui et de Contrôle sur le Transport Routier (URACTR) de la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) Bourgogne-Franche-Comté,
- 2 inspecteurs du recouvrement de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (URSSAF) de Bourgogne.

Le dispositif sera piloté par les services de la DREAL, avec la participation de 8 agents en charge du contrôle des transports terrestres.

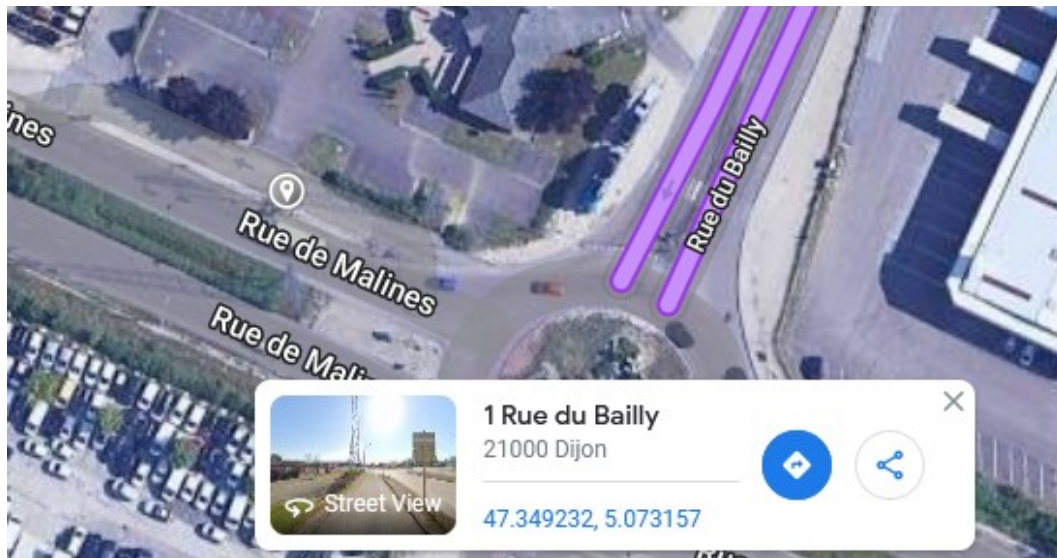
L'ensemble des réglementations applicables au secteur du transport routier seront vérifiées ainsi que les dispositions relatives à l'existence des déclarations sociales concernant les salariés.

Une attention particulière sera portée :

- à la relation entre les donneurs d'ordre et les sous-traitants au regard des obligations de vigilance en matière de sous-traitance,
- et aux règles de sécurité routière, visant l'état général des véhicules et le comportement des conducteurs face aux conduites addictives (alcoolémie, produits stupéfiants).

Localisation des points de contrôle :

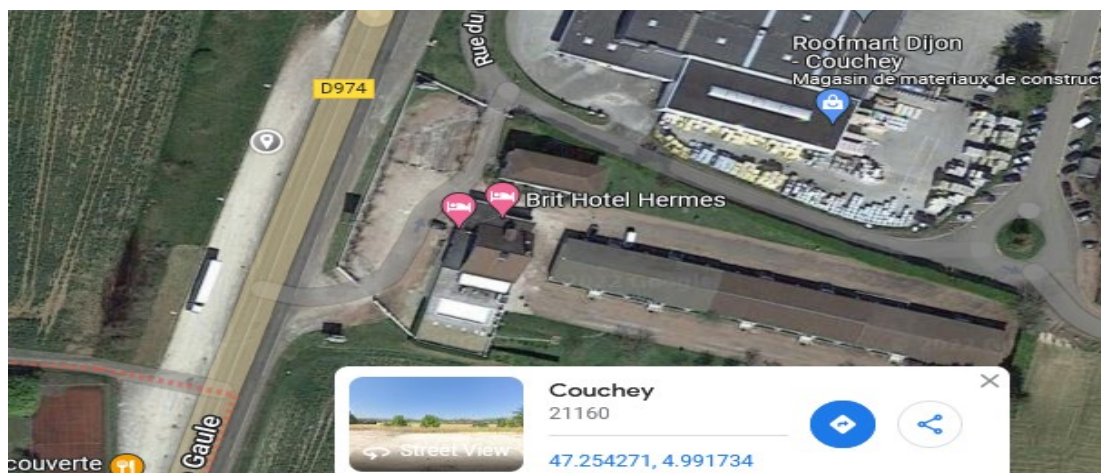
Dijon Cap-Nord : Croisement rue de Malines – rue du Bailly



Longvic : Zone de Beauregard



Couchey : RD 974



Nuits-Saint-Georges : Rue Gustave Eiffel

